

# COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

*Ordonnance fixant les tarifs de  
reprise de l'énergie des  
producteurs indépendants et  
des coûts liés aux  
infrastructures de saisies des  
données, compétence du  
Conseil communal  
(Ordonnance sur les tarifs RPEI)*



# Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données (Ordonnance sur les tarifs RPEI)

---

du 18 décembre 2012 (**Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2020**)  
(TVA non comprise, sauf si celle-ci est explicitement mentionnée)

Le conseil communal, sur la base du droit supérieur et l'article 48 du règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI)

Arrête :

## **Art. 1 Généralités**

Les prix indiqués dans l'art. 2 concernent la reprise de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal et incluent la cession des garanties d'origines (GO). Les prix indiqués dans l'article 3 concernent la prise d'énergie sans GO, renouvelables ou non.

## **Art. 2 Reprise d'énergie renouvelable** <sup>1234</sup>

Les quantités d'énergie reprises sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30kVa	10.00 ct/kWh
Plus de 30 kVa	10.00 ct/kWh

## **Art. 3 Couplage chaleur-force ou énergie sans GO** <sup>5</sup>

Les quantités d'énergie sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30kVa	6.00 ct/kWh
Plus de 30 kVa	Traité au cas par cas

## **Art. 4 Reprise des Garanties d'origines (GO)** <sup>6</sup>

L'EAE peut acquérir des garanties d'Origines, au cas par cas.

## **Art. 5 Divers**

La valeur minimale du cos phi au point de mesure est fixée à : 0,9.

## **Art. 6 Coordonnées du GRD/EAE**

Courrier : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Téléphone : 032 315 70 70 Fax : 032 315 27 69

Courriel : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

**Coordonnées de l'ESTI :**

Adresse internet : [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)

